



COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 25 septembre 2017

Lancement du portail d'information des petites entreprises en Bretagne www.mon-entreprise.bzh

Le gouvernement a réaffirmé la nécessité d'accompagner les TPE et les PME pour lever les freins à l'emploi et leur permettre de se développer. Ces entreprises sont un vecteur important de développement économique, d'emploi et de formation en Bretagne. Les entreprises de moins de 10 salariés emploient un salarié sur quatre et celles de moins de 50 un salarié sur deux. Ces petites entreprises maillent le territoire breton et assurent son équilibre.

Les chefs.fe.s d'entreprise des très petites et petites entreprises expriment des besoins importants d'accompagnement. Toutefois, ils mobilisent insuffisamment les dispositifs existants car ils manquent de ressources et de temps pour les aborder sereinement.

L'Etat et la Région Bretagne ont travaillé ensemble, avec les organisations patronales représentatives (Confédération des PME (CPME), Mouvement des entreprises de France (MEDEF) et Union des entreprises de proximité (U2P)) afin d'améliorer la visibilité des offres de service en matière de ressources humaines, de développement économique et de santé-sécurité au travail.

Ils ont construit ensemble le portail internet d'information simple et pratique [mon-entreprise.bzh](http://www.mon-entreprise.bzh). L'ensemble des acteurs publics et parapublics de l'écosystème des entreprises ont été associés à ce projet.

Concrètement, il apporte aux petites entreprises des informations immédiatement opérationnelles :

- en répertoriant leurs principaux interlocuteurs apportant des services gratuits (renseignement, accompagnement, dispositif)
- en proposant des outils pratiques : fiches conseil et juridiques, sites Internet, simulateurs, etc.)

Ergonomique, il est conçu pour une consultation classique ou tactile. Il est organisé autour de 8 grandes rubriques conçues à partir des besoins des chefs.fe.s d'entreprise :

- Je recrute
- Je développe mon entreprise
- Je recours à la formation
- Je transmets mon entreprise
- Je préviens les conflits du travail
- Je reprends une entreprise
- J'agis sur la santé-sécurité au travail
- J'ai des difficultés économiques

Le portail est évolutif afin qu'il puisse s'enrichir et s'adapter à de nouvelles attentes des chefs.fe.s d'entreprise.

Depuis sa création au printemps 2017, le portail [mon-entreprise.bzh](http://www.mon-entreprise.bzh) a été consulté par plus de 2 000 personnes uniques qui ont visualisé près de 11 000 pages. Au terme d'une première phase de test, le projet entre désormais dans une phase de promotion auprès des chefs.fe.s d'entreprises.

Pour en savoir plus, consultez : www.mon-entreprise.bzh

Contact presse :

Paule QUERE (DIRECCTE Bretagne - Service communication)

Courriel : paule.quere@direccte.gouv.fr

Tel : 02 99 12 22 17